

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 24/10/2024 - 8196 - 2021 B 01983 - 905 259 008 - A.M.P

A.M.P
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 614 Hameau de Runetot 76970 MOTTEVILLE
905 259 008 RCS ROUEN
(la « Société »)

Décisions de l'associé unique du 18 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-huit octobre,
A neuf heures,

Le soussigné Monsieur **Arnaud MARTIN**, gérant et associé unique, propriétaire de l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la société **A.M.P.**, société à responsabilité limitée au capital social de 1 500 euros, dont le siège social est situé 614 Hameau de Runetot à MOTTEVILLE (76970), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 905 259 008 (la « Société »),

En présence de Madame Méline HALBOURG.

A pris les décisions suivantes, savoir :

Première décision – nomination d'un co-gérant

L'associé unique, décide de nommer, en qualité de co-gérant, à compter de ce jour :

Madame Méline, Claudia, Erika HALBOURG
Née le 29 mars 1994 à ROUEN (76)
De nationalité Française
Demeurant 614 Hameau de Runetot à MOTTEVILLE (76970).

Madame Méline HALBOURG est nommée pour une durée indéterminée.
Sa rémunération sera fixée le cas échéant par acte séparé.

Madame Méline HALBOURG intervenant spécialement aux présentes déclare expressément accepter ces fonctions de gérant.

Deuxième décision – délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplissement des formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Le gérant associé unique Monsieur Arnaud MARTIN	Signé par :  76379853341E49C...
Avec l'intervention de Madame Mérine HALBOURG	Bon pour acceptation des fonctions de gérant Signé par :  C2312F845ABB4C3...